



Documents et informations à fournir lors d'une demande d'emplacement sur le marché de plein vent :

- l'inscription au registre du commerce – extrait du KBIS-
- la carte professionnelle délivrée soit par la Chambre de Commerce ou la Chambre des Métiers,
- ou le récépissé de déclaration d'activité d'auto entrepreneur,
- ou si la demande émane d'un producteur (agriculteur) son inscription auprès de la MSA
- l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'exposant sur le domaine public, en cours de validité,
- le nombre de mètres linéaires nécessaires à l'installation (stand),
- le besoin en raccordement électrique,
- les marchés souhaités : jeudi et ou samedi

Contact :

Police Municipale
avenue Montaigne
St-Nicolas 3
05 62 48 82 50